

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 564 (Rect)

présenté par
M. Pont

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 50, substituer au mot :

« entre »

les mots :

« , le I *bis* A et le I *bis* entrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.